Parlement européen

2014-2019



Commission de l'agriculture et du développement rural

2018/0166R(APP)

12.7.2018

PROJET D'AVIS

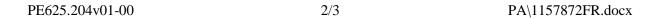
de la commission de l'agriculture et du développement rural

à l'intention de la commission des budgets

sur le rapport intermédiaire sur le CFP 2021-2027 - Position du Parlement en vue d'un accord 2018/0166R(APP)

Rapporteur pour avis: Peter Jahr

PA\1157872FR.docx PE625.204v01-00



SUGGESTIONS

La commission de l'agriculture et du développement rural invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans le rapport qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- 1. souligne que la politique agricole commune (PAC) joue un rôle central dans la réalisation des principaux objectifs de l'Union européenne tels que la sécurité alimentaire; fait observer que les règles auxquelles les agriculteurs doivent se conformer en matière de denrées alimentaires, de santé et de protection de l'environnement se sont multipliées, tandis que la part relative de l'agriculture dans le budget de l'Union ne cesse de diminuer;
- 2. demande une nouvelle fois de maintenir le budget de la PAC dans le CFP 2021-2027 au moins au niveau du budget 2014-2020 pour l'UE à 27 en termes réels étant donné le rôle fondamental de cette politique; réaffirme que l'agriculture ne saurait subir de préjudice financier à la suite de décisions politiques telles que le retrait du Royaume-Uni de l'Union ou le financement de nouvelles politiques européennes;
- 3. ne souscrit pas à la proposition de la Commission pour le prochain CFP, qui entraînerait une réduction importante des crédits alloués à la PAC; souligne que l'ampleur des coupes opérées varie en fonction des paramètres utilisés dans la comparaison; désapprouve le fait que la Commission utilise deux méthodes de calcul pour le CFP (à prix courants et à prix constants);
- 4. souligne l'importance des paiements directs ainsi que des fonds du second pilier pour les agriculteurs; déplore en particulier les coupes drastiques envisagées pour le second pilier de la PAC, qui contribue de manière significative à l'investissement et à l'emploi dans les zones rurales; insiste sur le fait qu'il ne peut être tenu pour acquis que le cofinancement national comblera le déficit budgétaire;
- 5. appelle une nouvelle fois de ses vœux une réforme du système des ressources propres de l'Union; souligne la nécessité de préserver les droits de douane sur les produits agricoles comme source de recettes pour le budget de l'Union;
- 6. souligne qu'il est également possible d'augmenter indirectement les recettes en allégeant véritablement les charges bureaucratiques qui pèsent sur les agriculteurs dans le cadre de la PAC;
- 7. salue la proposition de la Commission de permettre le report de fonds de la réserve pour les crises; regrette que les montants initiaux qui seront utilisés pour constituer le fonds ne seront pas prélevés en dehors du budget de la PAC, mais bien sur les paiements directs en 2020 et ne seront pas remboursés aux agriculteurs.